

-un marché (n°49/82) passé en 1982 ayant donné lieu au paiement indû de deux montants:

.un montant de 13.922,25 DA suite à une facturation excessive d'une prestation par le co-contractant ;

.un montant de 6.317,15 DA résultant d'une réduction d'un montant d'une prestation facturée précédemment pour un montant supérieur d'une situation de travaux faisant état d'un montant de 54.147,00 DA alors que, sur les situations de travaux suivantes, ce montant a été réduit à 47.829,85 DA.

Ces paiements de montants erronés ont entraîné un préjudice estimé à un total de 108.785,18 DA.

3.11-Non-souscription des assurances obligatoires

Conformément aux dispositions contractuelles, l'entreprise de réalisation co-contractante doit s'assurer contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité professionnelle avant l'ouverture du chantier. A défaut, le maître de l'ouvrage est habilité à souscrire en son lieu et place lesdites assurances dont les primes seraient récupérées sur les sommes dues à l'entrepreneur, ce qui n'a pas été fait par le ministère .

Aucun document permettant de s'assurer que le co-contractant a souscrit les assurances obligatoires nécessaires à la couverture des risques relatifs à l'exécution des marchés, n'a été, en effet, présenté au contrôle.

Cette défaillance s'inscrit dans l'irrespect des dispositions réglementaires et contractuelles.

II-Opérations d'investissement gérées par l'USTHB

Sur une trentaine d'opérations inscrites depuis 1983 à l'indicatif de l'USTHB, huit opérations concernant notamment la mise en place d'un réseau informatique inter-universitaire et l'acquisition d'équipements de l'institut de génie civil n'ont pas connu un début de réalisation, malgré le gel inutile des crédits correspondants. Quatre d'entre elles ont même été annulées. Les autres, dont la réalisation est en cours au moment du contrôle de la Cour, s'illustrent par des anomalies ou irrégularités dont les principales suivent :

1-Anomalies ou irrégularités relatives aux marchés publics

1.1-Lenteurs dans la passation des marchés

Dans le cadre de l'opération "acquisition d'équipements scientifiques" inscrite en octobre 1987 et couvrant plusieurs projets de recherche au profit de quatre instituts (physique, électronique, génie civil et sciences de la terre) et laboratoires (génétique, écologique), cinq marchés (quatre relatifs à l'équipement et un à la formation), ont été passés plus de deux ans après l'appel d'offres lancé en 1988 par l'USTHB.

1.2-Non-application des pénalités de retard

Bien que les délais de livraison des équipements aient été largement dépassés par les fournisseurs européens, aucune mise en jeu des clauses relatives aux pénalités de retard prévues dans les contrats n'a été enregistrée, ce qui a donné lieu à des préjudices estimés à 24.866,84 écus .